



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## Communiqué de presse

Bordeaux, le 2 février 2023

### **Le comité régional de la biodiversité poursuit son action en Nouvelle-Aquitaine**

Le Comité régional de la biodiversité s'est réuni le 31 janvier 2023, coprésidé par l'État et la région Nouvelle-Aquitaine. **Ses 160 membres** (représentants des collectivités territoriales, État, organismes socio-professionnels, propriétaires, associations de protection de la nature, gestionnaires, experts et scientifiques) **ont examiné le plan d'actions territorial visant à décliner en Nouvelle-Aquitaine la stratégie nationale pour les aires protégées, en vue de son approbation par le préfet de région.** Cette stratégie prévoit de couvrir 30 % du territoire national par un réseau d'aires protégées, dont 10 % du territoire sous protection forte.

Ce **plan d'actions territorial 2022-2024 de Nouvelle-Aquitaine** s'appuie notamment sur près de **80 projets soutenus par les territoires**, pour lesquels une concertation a été initiée : il prévoit ainsi la création de nouvelles aires protégées et la reconnaissance en tant que protections fortes des espaces maîtrisés et gérés par le conservatoire du littoral, le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et les conseils départementaux.

**Les membres du comité ont également validé le projet de feuille de route de l'Agence régionale de la biodiversité**, qui évolue vers un statut d'établissement public de coopération environnementale.

Cette feuille de route stratégique consacre les missions socles de cet établissement en matière de valorisation et diffusion de la connaissance, d'accompagnement des politiques publiques et des projets et de communication, sensibilisation et mobilisation citoyenne. Elle permettra à l'Agence de conforter son rôle d'instance opérationnelle contribuant activement à la mise en œuvre des politiques publiques régionales en faveur de la biodiversité.

Enfin, le comité a permis d'informer ses membres du déploiement en 2023 du nouveau **Fonds vert de l'État, doté de 174 M€** pour la transition écologique des collectivités territoriales en Nouvelle-Aquitaine, et de l'adoption, fin octobre 2022, du nouveau Règlement d'intervention pour la biodiversité de la Région.

**Toutes ces démarches en cours témoignent d'une forte mobilisation des acteurs néo-aquitains en faveur de la préservation de la biodiversité.**